Nations Unies

S/PV.8128



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

*Provisoire*

**8128**e séance

Vendredi 8 décembre 2017, à 11 h 10

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Bessho | (Japon) |
| *Membres* : | Bolivie (État plurinational de) | M. Llorentty Solíz |
| | Chine | M. Wu Haitao |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Haley |
| | Éthiopie | M. Alemu |
| | Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| | France | M. Delattre |
| | Italie | M. Cardi |
| | Kazakhstan | M. Umarov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Rycroft |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Suède | M. Skoog |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Uruguay | M. Rosselli Frieri |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne



17-42750 (F)






*La séance est ouverte à 11 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de la Jordanie à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

**M. Mladenov** (*parle en anglais*) : Jérusalem est une des villes les plus complexes et peut-être les plus fascinantes au monde. De toutes les questions liées au statut final dans le conflit israélo-palestinien, telles que définies dans les Accords d'Oslo – les réfugiés, les colonies, les arrangements en matière de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec les États voisins ainsi que d'autres questions d'intérêt commun –, Jérusalem est la question la plus difficile et la plus lourde émotionnellement.

Pour les juifs, elle est et sera toujours le centre de leur foi et de leur vie. Depuis des siècles, ils la considèrent comme un symbole d'espoir pour l'avenir. Elle est également le centre de vie des Palestiniens et, depuis l'occupation de Jérusalem-Est en 1967, beaucoup ont vécu dans la peur de perdre leurs moyens de subsistance et leurs liens avec la ville. Pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, Jérusalem fait et fera toujours partie intégrante de leur identité nationale. Pour des milliards de personnes de par le monde, elle est également un symbole et une pierre angulaire de leur foi chrétienne, juive ou musulmane. C'est pourquoi elle reste un des endroits les plus sensibles au monde.

Depuis des décennies, il y a un large consensus au sein des États Membres concernant le statut spécial de Jérusalem, consensus consacré par les résolutions 252 (1968), 476 (1980) et 478 (1980), ainsi que par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. L'ONU a déclaré encore et encore que toute décision unilatérale qui viserait à modifier le caractère et le statut de Jérusalem risquait de compromettre gravement les efforts de paix en cours et d'avoir des répercussions dans toute la région. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, la position de l'ONU est claire : Jérusalem est une question qui relève du statut final pour laquelle une solution globale, juste et durable ne pourra être trouvée que par le biais de négociations entre les parties et sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et des accords mutuels.

Le 6 décembre, le Président des États-Unis, Donald Trump, a annoncé que les États-Unis reconnaissaient Jérusalem comme la capitale de l'État d'Israël. À l'occasion de cette reconnaissance, il a dit que les questions liées au statut final, y compris les frontières de la souveraineté israélienne, restaient à déterminer par les parties. Il a clairement indiqué sa volonté de faire progresser la paix entre Israéliens et Palestiniens et a appelé au respect du statu quo dans les lieux saints. L'annonce a également marqué le début des préparatifs pour déménager l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem, bien que la dérogation de six mois qui permet à l'ambassade de rester à Tel-Aviv ait été renouvelée.

Il ne fait aucun doute que cette décision a été largement saluée en Israël. Elle a également provoqué une grande colère parmi les Palestiniens et l'anxiété dans tout le Moyen-Orient et au-delà. Le Président palestinien Mahmoud Abbas a condamné la décision et souligné que les États-Unis avaient abandonné leur rôle de médiateur dans le processus de paix. Il a mis en garde contre les conséquences que cela pourrait avoir pour la sécurité et la stabilité de la région et souligné qu'il fallait immédiatement œuvrer à la réconciliation nationale. Le Hamas a qualifié la proclamation d'attaque contre le peuple palestinien et a appelé l'Organisation de libération de la Palestine à retirer sa reconnaissance d'Israël. En Israël, le Premier Ministre Benjamin

Netanyahu a remercié le Président Trump de sa décision. Il a réaffirmé son engagement à maintenir le statu quo dans les lieux saints, tandis que le Président Rivlin a dit que Jérusalem n'était pas un obstacle à la paix.

Je suis particulièrement préoccupé par le risque potentiel d'une escalade violente. En prévision de la décision des États-Unis, les factions palestiniennes ont appelé à trois jours de colère du 6 au 8 décembre. Certains ont demandé que le 8 décembre marque le début d'un nouveau soulèvement ou intifada.

Depuis la décision, nous avons vu de nombreuses manifestations et de violents affrontements entre manifestants palestiniens et forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Selon le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires, au moins un Palestinien a été tué et plus de 140 ont été blessés. Il y a également eu des manifestations dans des villes et villages arabes d'Israël, ainsi que dans des villes de la région et au-delà, du Liban et de la Jordanie jusqu'à la Malaisie et au Bangladesh.

Le 7 décembre, on a signalé que six roquettes avaient été tirées depuis Gaza vers Israël. Toutes sauf une se sont écrasées avant d'atteindre Israël, sans causer de dommages ni faire de blessés. Les Forces de défense israéliennes ont riposté en bombardant une installation militaire du Hamas dans la bande de Gaza et en lançant une frappe aérienne contre une autre, causant des dommages mais ne faisant aucun blessé. Nous continuons de suivre de très près l'évolution de la situation sur le terrain.

Nous comprenons et respectons tous le caractère symbolique, religieux et émotionnel de Jérusalem pour les peuples de la région et au-delà. Toutefois, j'exhorte tous les dirigeants politiques, religieux et communautaires à s'abstenir de tout acte de provocation et de toute rhétorique susceptible d'aggraver la situation. Je les appelle tous à faire preuve de retenue et à engager un dialogue.

Il est aujourd'hui plus important que jamais de préserver les perspectives de paix, car ce sont les Israéliens et les Palestiniens ordinaires – leurs familles et leurs enfants – qui au final auront à supporter les coûts humains et les souffrances causées par une escalade de la violence. Ils comptent sur leurs dirigeants pour trouver la force et la volonté de parvenir à une paix juste et globale réglant toutes les questions relatives au statut final, mettant fin à l'occupation du territoire palestinien qui a commencé en 1967 et apportant la sécurité et la stabilité aux Israéliens et aux Palestiniens.

L'ONU reste fermement déterminée à soutenir tous les efforts déployés pour parvenir, par la négociation, à la solution des deux États. C'est la seule manière de répondre aux aspirations nationales légitimes tant des Israéliens que des Palestiniens. Le Secrétaire général Guterres l'a clairement réaffirmé. J'insiste une fois de plus sur son opinion selon laquelle il n'y a pas d'alternative à cette solution. Les dirigeants palestiniens et israéliens, de même que la communauté internationale, ont la responsabilité cruciale de faire progresser le processus de paix en ce sens. Seul un dialogue constructif peut nous permettre d'espérer parvenir à la paix. J'appelle toutes les parties à rester mobilisées.

Nous sommes aujourd'hui à un nouveau tournant de la longue histoire du conflit. Il reste à établir si les perspectives de paix peuvent être préservées et améliorées. Il nous revient à nous tous, en tant que membres de la communauté internationale, tout autant qu'aux dirigeants israéliens et palestiniens, de promouvoir d'urgence un règlement juste et durable du conflit. Le Secrétaire général a déclaré sans détour que la réalisation de la solution des deux États avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine était le seul moyen de concrétiser cette vision. J'ai averti à de nombreuses reprises par le passé – et je le répète aujourd'hui – que le conflit israélo-palestinien, s'il n'est pas réglé conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et d'une manière qui réponde aux aspirations nationales légitimes des deux peuples, risque d'être englouti dans le tourbillon de radicalisme religieux qui s'est emparé du Moyen-Orient. Nous risquons sérieusement aujourd'hui d'être témoins d'une succession de mesures unilatérales qui ne feraient que nous éloigner davantage de la réalisation de l'objectif de paix que nous avons en commun. Dans les jours qui viennent, il sera capital que les dirigeants fassent preuve de sagesse et mettent tout en œuvre pour limiter les discours incendiaires, prévenir toute incitation à la violence et tenir la bride courte aux éléments radicaux.

Dans son rapport de 2016 (S/2016/595, annexe), le Quatuor pour le Moyen-Orient a demandé que des mesures soient prises pour inverser les tendances négatives qui compromettent la solution des deux États, de manière à réunir les conditions requises pour la réussite des négociations sur le statut final. Cet appel garde aujourd'hui toute sa validité. J'exhorte la communauté internationale à s'acquitter de sa

responsabilité historique d'aider les parties à obtenir la paix et un accord global. Le Secrétaire général et l'ONU sont déterminés à donner aux dirigeants palestiniens et israéliens l'appui nécessaire pour reprendre des négociations sincères afin de parvenir à une paix durable et juste pour les deux peuples. Nous demeurons profondément engagés à œuvrer avec les parties et nos partenaires internationaux et régionaux pour atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'urgence de ce jour. Je remercie également le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé très clair.

Nous avons demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui, avec sept autres membres du Conseil de sécurité – la Bolivie, l'Égypte, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, le Sénégal et l'Uruguay. La Suède a pris cette initiative en prévision des répercussions de la déclaration faite par le Président des États-Unis Donald Trump, le 6 décembre, au sujet de Jérusalem. Nous sommes en complet désaccord avec la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël et le projet de déplacer l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, pour plusieurs raisons que je vais maintenant donner.

Premièrement, cette décision va à l'encontre du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. La question de Jérusalem relève du statut final et ne peut donc être réglée qu'au moyen de négociations aboutissant à un accord entre les parties. En 1947, l'ONU a conféré à Jérusalem un statut juridique et politique spécial, en tant que *corpus separatum*. En 1980, quand Israël a tenté de déclarer Jérusalem comme sa capitale, le Conseil a affirmé, dans sa résolution 478 (1980), qu'il s'agissait d'une violation du droit international. Il a en outre déterminé que toute tentative de modifier le caractère ou le statut de Jérusalem était nulle et non avenue, et appelé les États à accepter cette décision et à retirer leurs missions de Jérusalem. Jusqu'à présent, tous les États ont donné suite à cet appel. Il y a un an, le Conseil a de nouveau déclaré qu'il

> « ne reconnaîtra[it] aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de la négociation » (*résolution 2334* (*2016*)*, par. 3*).

L'Union européenne a une position claire sur Jérusalem, ce qui explique pourquoi tous ses États membres qui siègent au Conseil ont demandé d'une seule voix la séance d'aujourd'hui. Nous considérons Jérusalem comme la future capitale des deux États. Nous n'avons jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est par Israël et considérons donc qu'elle fait partie du territoire occupé. Comme je l'ai dit, nous estimons que la question du statut futur de Jérusalem ne peut être tranchée que par la négociation. La déclaration du Président des États-Unis est en décalage avec la position de nombreux amis des États-Unis et d'Israël. Quoi qu'il en soit, elle ne change en rien la position de la Suède, de l'Union européenne ou de l'ensemble de la communauté internationale, qui, jusqu'à présent, a toujours été alignée sur le consensus international quant au statut de Jérusalem.

Deuxièmement, elle attise les tensions et accroît l'instabilité dans une région déjà en proie à une situation incertaine et troublée. La question de Jérusalem a un impact qui déborde largement de la région, et cette décision a déjà suscité de vives réactions dans le monde entier. Des accrochages survenus hier et aujourd'hui ont déjà fait une centaine de blessés. Nous demandons instamment à toutes les parties de maintenir le calme, de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute violence. Le conflit ne doit pas prendre un tour religieux. Jérusalem est une ville sainte pour les trois religions d'Abraham. Plus que jamais, nous avons besoin que le respect, la tolérance et le dialogue priment sur les divisions et les antagonismes. Nous ne devons pas oublier les liens forts qui unissent tant Israéliens que Palestiniens à Jérusalem, et qu'environ 40 % des habitants de Jérusalem sont palestiniens.

Troisièmement, la décision du Président Trump, bien qu'il prétende que telle n'était pas son intention, risque de préjuger du résultat des négociations sur les questions relatives au statut final, dont celle de Jérusalem, et menace donc la perspective même de la paix. Comme le Secrétaire général n'a eu de cesse de le répéter, il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États. Pourtant, cette ambition est à présent plus que jamais menacée. La Suède est attachée fermement et depuis longtemps à la solution des deux États. Il y a 70 ans, elle a fait partie des 33 États Membres de l'ONU qui ont voté pour la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, laquelle a ouvert la voie à la création de l'État

d’Israël. En 2014, la Suède a décidé de reconnaître l’État de Palestine, conséquence logique de notre adhésion à la solution des deux États.

Depuis des décennies, les États-Unis jouent un rôle central dans la quête de la paix au Moyen-Orient. Nous notons l’intention déclarée du Gouvernement américain de mettre fin au conflit israélo-palestinien et de faciliter un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens. Il faut maintenant traduire les mots en actes et les idées en propositions. Nous encourageons les États-Unis à faire suite à leur déclaration en agissant pour la concrétisation de la solution des deux États. Le moment est venu d’aller de l’avant sur la base d’un plan détaillé qui permette à l’État d’Israël et à l’État de Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme future capitale des deux États. Le Conseil a également son rôle à tenir, et toutes les parties prenantes doivent s’engager plus que jamais sur la voie de la paix au Moyen-Orient.

**M. Aboulatta** (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd’hui en urgence à la demande de la majorité de ses membres, lesquels, comme un grand nombre des pays et de peuples du monde entier, sont profondément préoccupés par une question concernant la paix et la sécurité internationales. Il s’agit d’un dangereux précédent, qui commande notre attention.

Ces derniers jours, la peur s’est installée au sein de la communauté internationale à propos d’une question dont le Conseil de sécurité est saisi depuis sa création – la question de Palestine. Cette peur découle aussi des répercussions et de l’impact de décisions unilatérales qui vont à l’encontre du droit international et menacent le système des relations politiques internationales. Ce système a été créé sur la base de la Charte des Nations Unies il y a plus de 70 ans pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et gérer les relations entre les peuples dans l’égalité de leurs droits fondamentaux. Ce système et le respect du droit international sont mis à l’épreuve aujourd’hui. Et nous ne traverserons cette épreuve que si nous agissons ensemble dans le cadre de la légitimité internationale. Si nous renonçons – qu’il s’agisse de cette question ou de toute autre question internationale, nous devrons alors accepter les conséquences graves qui en découleront tout au long des années à venir.

La question d’Al-Qods Al-Charif est aussi ancienne que l’histoire elle-même et c’est vers cette ville que sont tournés depuis des siècles les cœurs et les âmes de générations entières et des peuples du monde appartenant aux trois religions monothéistes. La communauté internationale a pu, à l’époque moderne et grâce à l’Organisation des Nations Unies, établir des paramètres juridiques la concernant, depuis que l’ONU a décidé de créer deux États sur la terre de Palestine aux termes de la résolution 181 (II) de l’Assemblée générale. Par conséquent, la seule logique et la seule réalité qui doit prévaloir s’agissant de cette question c’est celle-là, comme le reflète d’ailleurs le droit international fondé sur les résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions du Conseil, qui rejettent toutes sans équivoque l’occupation de Jérusalem entamée en 1967.

Étant donné que nous sommes réunis aujourd’hui pour réaffirmer la gravité des atteintes aux paramètres juridiques définis il y a plusieurs dizaines d’années, c’est le lieu peut-être de rappeler les principales résolutions contraignantes du Conseil de sécurité concernant Jérusalem, des plus anciennes aux plus récentes. La résolution 242 (1967), adoptée en 1967, a demandé à Israël de se retirer des territoires occupés en 1967, y compris Al-Qods, et la résolution 478 (1980), adoptée en 1980, a réaffirmé que l’acquisition de territoire par la force est inadmissible et affirmé que l’adoption par Israël de la « loi fondamentale » sur Jérusalem constitue une violation du droit international, ne modifie pas le caractère et le statut de la ville, et n’affecte pas le maintien en application de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre à Jérusalem.

Quant aux résolutions plus récentes, citons la résolution 2334 (2016), adoptée il y a moins d’un an, qui souligne que le Conseil ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations, ainsi que la résolution 478 (1980), qui demande aux États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte, car la communauté internationale ne la reconnaît par comme capitale d’Israël. Par ailleurs, la résolution 2334 (2016) demande clairement à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l’État d’Israël et les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Toutes ces résolutions du Conseil de sécurité restent malgré toutes ces années passées cohérentes dans leur teneur et tout à fait valables aujourd’hui encore, et elles forment l’ensemble des paramètres juridiques régissant le statut de Jérusalem. Et parce qu’elles ont un

caractère contraignant, tous les États se sont engagés, en vertu de la Charte, à les mettre en œuvre et à les respecter aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce sont ces résolutions du Conseil de sécurité qui représentent la réalité et qui sont la seule logique devant prévaloir concernant Jérusalem.

Partant, le République arabe d'Égypte rejette la décision des États-Unis d'Amérique de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël et d'y transférer son ambassade. Elle rejette également toutes les implications découlant de cette décision. Nous tenons à dire aussi que de telles décisions prises unilatéralement sont contraires à la légitimité internationale et ne modifient donc en rien le statut juridique de Jérusalem, ville occupée. Les activités en vue de modifier le statut quo concernant la ville sont inacceptables sur le plan juridique.

Comme nous l'avons déjà dit et comme tout le monde le sait, compte tenu du caractère hautement sensible de la question de Jérusalem, nous nous déclarons vivement préoccupés par les répercussions éventuelles sur la stabilité de la région de cette décision qui déchaîne les passions et suscite l'hostilité des peuples arabes et musulmans du fait de l'importance du caractère spirituel, culturel et historique de la Ville sainte pour le monde arabe et musulman, sans parler des répercussions négatives sur l'avenir du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, dont les termes de référence stipulent que la question de Jérusalem relève du statut final et qu'elle doit être réglée dans le cadre de négociations entre les parties concernées.

Dans une région en proie aux conflits et à l'heure où le monde est confronté à de graves défis et n'a nul besoin qu'on provoque des troubles sans raison, appeler au respect des résolutions pertinentes et du droit international n'est pas un luxe. Les menaces graves qui se font jour sous nos yeux et qui risquent d'ébranler dans ses fondements le système juridique international nous commandent de le faire. Nous réaffirmons que le statut de Jérusalem, ville occupée, tel que défini par les résolutions de l'ONU, n'a pas changé et ne changera pas sauf si les parties en conviennent dans le cadre de négociations. Nous demandons aussi aux institutions des Nations Unies de lever les obstacles qui se posent au règlement de la question palestinienne d'une façon qui préserve les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment celui de créer un État indépendant sur les lignes du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'Égypte réaffirme qu'elle honorera l'engagement qu'elle a pris de parvenir à une paix durable, globale et juste dans la région, une paix fondée sur les paramètres juridiques internationaux.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je remercie aussi M. Mladenov de son exposé, en particulier de son appui sans équivoque à la solution des deux États ainsi que de ses mises en garde contre l'adoption de mesures unilatérales qui compromettent la perspective d'une paix durable pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

Je voudrais d'emblée dire clairement que la position du Royaume-Uni concernant le statut de Jérusalem est claire et n'est pas nouvelle : le statut de la ville doit être déterminé dans le cadre d'un règlement négocié entre Israéliens et Palestiniens, et Jérusalem doit être, à terme, la capitale partagée de l'État d'Israël et de l'État de Palestine, et ce conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 478 (1980) et 2334 (2016), qui affirment que Jérusalem-Est fait partie du territoire palestinien occupé. C'est pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec la décision des États-Unis d'Amérique de transférer leur ambassade à Jérusalem et de reconnaître unilatéralement cette ville comme capitale d'Israël avant un accord sur le statut final. De telles décisions n'aident pas la perspective d'une paix dans la région – un objectif auquel je sais que nous restons tous attachées ici au Conseil. L'ambassade du Royaume-Unis en Israël se trouve à Tel Aviv, et nous ne prévoyons pas de la transférer.

Nous partageons le souhait du Président Trump de mettre fin au conflit. Nous nous félicitons de son attachement à une solution des deux États négociée entre les parties. Nous notons qu'il reconnaît clairement l'importance du statut final de Jérusalem, notamment les limites souveraines au sein de la ville, qui doivent faire l'objet de négociations entre les parties.

Nous restons attachés à un accord de paix israélo-palestinien fondé sur les frontières de 1967, avec des échanges de territoires concertés et équitables, reflétant les intérêts nationaux et religieux des deux parties, et avec Jérusalem comme capitale d'un État israélien et d'un État palestinien. Cette issue doit être le fruit d'un accord sur le statut final et d'un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés, compatible, sur le plan démographique, avec le principe de deux États pour deux peuples.

Nous sommes conscients que pour les juifs, les musulmans et les chrétiens, Jérusalem a un caractère éminemment important et sacré. Nous réitérons qu'il importe au plus haut point de maintenir le statu quo en ce qui concerne les lieux saints, notamment le Mont du Temple/Haram el-Charif, et nous nous félicitons de l'appel lancé par le Président Trump aux parties en faveur du maintien de ce statu quo. L'accès et les droits religieux des deux peuples doivent être respectés. Nous saluons le rôle important que joue la Jordanie en sa qualité de gardien des Lieux saints, et nous appuyons pleinement ses efforts visant à maintenir le calme.

Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite de l'évolution de la situation sur le terrain, qui compromet les perspectives d'une solution des deux États. Comme l'a indiqué le Quatuor, l'implantation et l'expansion des colonies de peuplement, notamment à Jérusalem-Est, constituent un obstacle important à la réalisation de cette solution. Le terrorisme et l'incitation à la violence constituent un autre obstacle majeur. Nous continuerons de faire pression sur les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute mesure susceptible de compromettre l'instauration d'une paix viable. Un règlement juste et durable permettant de mettre fin à l'occupation et d'instaurer la paix dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens se fait attendre depuis longtemps. Les faits récents mettent en lumière la nécessité urgente de progresser vers la paix.

Aujourd'hui, je réaffirme notre ferme appui à la reprise des négociations de paix entre les Israéliens et les Palestiniens dans les meilleurs délais. Celles-ci doivent bénéficier de l'appui de la communauté internationale et permettre à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain. Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général a annoncé son intention de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre de véritables négociations et à concrétiser la vision d'une paix durable pour les deux peuples. Nous encourageons vivement l'Administration américaine à présenter des propositions détaillées en vue d'un règlement du conflit israélo-palestinien. Le Royaume-Uni fera également tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les progrès et concrétiser la vision d'une paix durable.

Pour qu'il ait de meilleures chances d'aboutir, le processus de paix doit se dérouler dans un climat exempt de violence. Nous appelons toutes les parties à la retenue et à œuvrer de concert en faisant preuve d'engagement en faveur de cet effort commun. S'agissant de Jérusalem en particulier, les efforts de paix doivent aussi tenir compte des populations, pas seulement des territoires et des lieux saints. Il y a plus de 320 000 Palestiniens à Jérusalem-Est. La grande majorité de ceux-ci sont des résidents permanents dont les permis peuvent être révoqués à tout moment. Quand ils déménagent de la ville, dans la plupart des cas, Israël ne les autorise pas à revenir. Quand ils se marient, ils se heurtent à des obstacles pour amener leurs conjoints sur place. Quand ils font une demande pour obtenir la citoyenneté israélienne – et la majorité ne le fait pas –, la plupart des demandes sont rejetées. Il faut tenir compte de leur statut dans le cadre de tous les efforts en faveur de la paix.

Je suis convaincu qu'on pourra enfin parvenir à un accord si toutes les parties prennent des mesures véritablement courageuses dans un esprit de compromis. C'est le seul moyen de garantir la sécurité à long terme que méritent les Israéliens, ainsi que le statut d'État et la fin de l'occupation que les Palestiniens réclament. C'est cela que les deux peuples sont en droit d'attendre et c'est ce dont ils sont privés depuis trop longtemps.

**M. Delattre** (France) : Je tiens d'abord à remercier le Coordonnateur spécial pour son intervention.

Le statut de Jérusalem a fait l'objet de résolutions spécifiques du Conseil de sécurité et concerne à ce titre l'ensemble de la communauté internationale, comme l'a rappelé hier le Président de la République, M. Emmanuel Macron. C'est pourquoi, avec plusieurs de ses partenaires, la France a pris l'initiative de demander cette séance du Conseil de sécurité.

Comme l'a indiqué le Président Macron, nous regrettons les décisions annoncées par le Président des États-Unis, mercredi dernier, de reconnaître unilatéralement Jérusalem comme la capitale d'Israël et de préparer le transfert de l'ambassade américaine de Tel Aviv à Jérusalem. Je voudrais ici mettre en relief trois des éléments qui guident la position de la France et qui ont trait respectivement au droit, à la solution des deux États et aux risques d'escalade.

Premier élément, le droit. Les décisions auxquelles je viens de faire référence ne modifient en rien les paramètres du règlement du conflit israélo-palestinien, tels qu'ils sont fixés par le droit international. Le statut de Jérusalem devra être déterminé par les parties dans le cadre d'un accord de paix. En l'absence d'accord, conformément au consensus qui prévaut depuis 70 ans au sein de la communauté internationale, la France ne

reconnaît aucune souveraineté sur Jérusalem. Ainsi, à la suite du conflit de juin 1967, nous n'avons pas reconnu l'annexion de Jérusalem-Est, qui est, au regard du droit international, partie des territoires occupés. En 1980, nous n'avons pas reconnu, non plus, les actes unilatéraux pris par Israël concernant Jérusalem.

Le Conseil a adopté les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), avant et après la loi fondamentale israélienne intitulée « Jérusalem, capitale d'Israël ». Ces résolutions posent notamment deux principes. Le premier principe est que toute mesure visant à altérer le statut de Jérusalem, ainsi que les caractéristiques géographiques, démographiques et historiques de la ville, est considérée comme nulle et sans effet, et doit être abandonnée. Le deuxième principe posé par ces résolutions est que tous les États Membres de l'ONU qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem doivent les retirer de la ville. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit à la suite de la résolution 478 (1980), sans aucune exception. Enfin, il y a à peine un an, l'adoption par le Conseil de la résolution 2334 (2016) est venue rappeler qu'aucune modification des frontières de 1967 autre que celles agréées par les parties ne serait reconnue par la communauté internationale, y compris à Jérusalem.

Il revient désormais aux États-Unis de préciser la compatibilité de l'annonce faite le 6 décembre par le Président Trump avec ce socle juridique commun, sur lequel sont bâtis tous les efforts de paix. Et il nous appartient plus que jamais de réaffirmer notre attachement collectif au droit international, notamment aux résolutions du Conseil, sur une question essentielle, celle du statut de Jérusalem, qui est déterminante pour toute perspective de paix.

Car sans accord sur Jérusalem, il n'y aura pas d'accord de paix. C'est le deuxième élément qui guide notre action. L'importance historique et religieuse de Jérusalem aux yeux de chacune des parties en fait l'une des clefs de la résolution du conflit israélo-palestinien, mais également de la stabilité régionale et internationale. Par sa gravité, sa centralité au Proche-Orient, sa dimension symbolique et sa place dans l'imaginaire collectif, le conflit israélo-palestinien, et singulièrement en son sein la question de Jérusalem, revêtent un caractère profondément mobilisateur, dont la portée dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens. C'est pourquoi il est essentiel de bien veiller à ne donner aucun prétexte aux mouvements radicaux de la région et d'encourager au contraire tous les artisans de la paix.

Dans le même esprit, parce qu'elle est saturée de signification spirituelle et symbolique, la question de Jérusalem porte le risque, si on n'y prend garde, de transformer un conflit politique, susceptible en tant que tel de compromis, en un conflit religieux qui serait par nature insoluble. Dans ce cadre, la France et ses partenaires de l'Union européenne considèrent que Jérusalem a vocation à devenir la capitale des deux États, Israël et la Palestine, selon des modalités qu'il appartiendra aux Palestiniens et aux Israéliens de définir par la négociation, en lien avec la Jordanie compte tenu de son rôle spécial sur ce plan. Soyons clairs : il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États, et pas de solution des deux États sans accord entre les parties sur Jérusalem. Nous avons relevé, à cet égard, la disposition affichée par le Président des États-Unis à soutenir la solution des deux États. Nous formons le vœu qu'elle ouvre la voie à un retour des États-Unis dans le cadre du consensus de la communauté internationale.

Dans l'immédiat, et c'est mon troisième message, nous sommes bien sûr très préoccupés par les risques d'escalade sur le terrain, après trois jours d'affrontements, notamment à Gaza et dans certains quartiers de Jérusalem-Est. Nous appelons chacun à la retenue et à déployer tous les efforts nécessaires en vue d'un retour au calme. Au-delà, ce sont les répercussions négatives dans l'ensemble de la région qu'il convient d'éviter. Nous appelons donc tous les acteurs régionaux à ne pas alimenter les tensions et à contribuer à l'apaisement.

La France est l'amie des Palestiniens comme des Israéliens. C'est pourquoi elle se doit de leur tenir un langage de vérité en les appelant inlassablement à revenir à la table des négociations. Il n'existe pas, en effet, de raccourci dans le chemin exigeant vers la paix, qui est celui de la négociation et du respect de l'autre. Alors que la question de Jérusalem est l'une des clefs de la paix au Proche-Orient, il est plus important que jamais de rappeler notre attachement collectif à la préservation du consensus international sur le statut spécifique de la ville. Il en va du respect du droit international et des droits légitimes de chacune des parties, il en va de la légitimité du Conseil de sécurité, et il en va de la préservation de la solution des deux États. Sur tous ces plans, le Conseil peut compter sur l'engagement constant et résolu de la France.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinationale de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Après l'annonce faite par le Président des États-Unis de sa reconnaissance

unilatérale de Jérusalem comme capitale d'Israël et sa décision de lancer la procédure de transfert de l'ambassade des États-Unis vers cette ville, huit délégations du Conseil ont demandé à la présidence de convoquer cette séance d'urgence. Le Mouvement des pays non alignés s'est prononcé à cet égard, de même que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et divers États Membres, qui ont publié des déclarations dans lesquelles ils insistent sur l'importance de la question que nous abordons aujourd'hui.

La Bolivie affirme clairement et sans équivoque son opposition à cette décision unilatérale, non seulement parce qu'elle est contraire au droit international, mais également parce qu'elle est préjudiciable et compromet la possibilité de réaliser une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. Cette décision est extrêmement nuisible et irresponsable, car elle exacerbe encore davantage une situation déjà instable au Moyen-Orient, en plus d'être contraire à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les effets de cette décision seront ressentis non seulement par les Palestiniens et les Israéliens, mais également dans le reste de la région. Elle sera exploitée par les extrémistes et alimentera la violence des éléments radicaux.

D'autre part, cette décision unilatérale a des retombées sur l'identité multiculturelle et multi-religieuse de Jérusalem. Le pape François l'a exprimé de la manière suivante :

> « Je ne saurais taire ma profonde préoccupation face à la situation qui s'est créée ces derniers jours. Dans le même temps, je lance un appel urgent à toutes les parties afin qu'elles respectent le statu quo, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Jérusalem est une ville unique et sacrée pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, qui vénèrent en elle les lieux saints de leurs religions respectives. Elle a une vocation spéciale pour la paix. »

Nous sommes fermement attachés à tous les efforts internationaux qui mèneront à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. À cet égard, nous nous sommes associés à des initiatives telles que la Feuille de route du Quatuor, le mandat de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres initiatives garantes d'une paix juste et durable, afin que les deux peuples puissent vivre à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. La Bolivie est convaincue que la seule option en vue de régler ce conflit est la solution des deux États, avec un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales préalables à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Il convient de souligner que s'il y a bien deux parties à ce conflit, leurs situations sont différentes. Une de ces parties, Israël, est la Puissance occupante. L'autre, la Palestine, est un peuple occupé. Il existe une inégalité historique et indéniable. Une des parties a recouru et recourt à la force pour occuper le territoire de l'autre. Une des parties a construit un mur qui, selon l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, constitue une violation du droit international. Une des parties construit des colonies illégales dans le territoire de l'autre. Une des parties déplace des civils par la force, confisque des terres, démolit des logements et transfère ses colons dans les colonies construites illégalement. Une des parties impose un blocus à Gaza, lequel a des conséquences humanitaires terribles car il restreint l'accès aux services de base. Une des parties est responsable du fait que le nombre de réfugiés palestiniens s'élève aujourd'hui à 5 millions. Une des parties s'approprie les ressources hydriques et les terres agricoles de l'autre. Une des parties a lancé une campagne militaire brutale contre le peuple palestinien. Une des parties commet de graves violations des droits de l'homme, et il se pourrait qu'elle ait commis des crimes de guerre. Une des parties provoque des déplacements forcés de civils palestiniens. Une des parties viole ses obligations internationales et viole systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Tout cela est le résultat de l'occupation militaire la plus prolongée de l'époque moderne. Au cours des dernières années et des derniers mois, la colonisation s'est intensifiée de manière exponentielle. Un système économique, politique, juridique et social discriminatoire a été institutionnalisé. Cette situation nous éloigne de la solution des deux États.

Nous nous demandons comment il est possible que cette situation se produise au XXI$^{e}$ siècle et comment on peut admettre qu'un grand nombre de résolutions du Conseil ne soient pas appliquées, que ce soit au sujet de Jérusalem ou du conflit en général. Nous devons reconnaître que les appels au dialogue et à la négociation sont insuffisants. Le Conseil de sécurité a la responsabilité de prendre des mesures et des décisions. Dans le cas contraire, le Conseil de sécurité deviendra lui

aussi un territoire occupé et celle salle viendra s'ajouter à la longue liste des colonies de la Puissance occupante. Nous aurons prouvé notre inutilité à cet égard. La Bolivie exige qu'il soit mis fin à l'occupation, aux politiques qui violent le droit international et aux pratiques coloniales à Jérusalem et dans tout le territoire palestinien.

**M. Rosselli Frieri** (Uruguay) (*parle en espagnol*) **:** Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé très précis.

L'importance politique, historique et religieuse de Jérusalem pour Israël et pour la Palestine, mais également pour les chrétiens, juifs et musulmans du monde entier, a été la raison pour laquelle un statut spécial lui a été attribué. Hier, mon gouvernement a publié un communiqué, que je vais lire :

> « Le Gouvernement uruguayen rappelle son appui à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, adoptée en 1947, qui prévoyait la création d'un État juif et d'un État arabe sur le territoire de la Palestine, avec Jérusalem comme *corpus separatum*, sous un régime international particulier, et réaffirme son attachement à la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité. À cet égard, le Gouvernement uruguayen exprime son inquiétude et son désaccord face à la décision du Gouvernement des États-Unis, qui ne contribue pas à l'indispensable climat de paix et de respect mutuel nécessaire pour parvenir à une solution juste, globale et durable au Moyen-Orient ».

L'Uruguay a voté pour la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, et réaffirme une fois de plus le statut spécial de la ville de Jérusalem, conformément à toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Comme l'a dit hier le Secrétaire général, M. António Guterres, le statut final de Jérusalem est une question qui reste encore à résoudre. C'est pourquoi la souveraineté et les limites de Jérusalem doivent être décidées par Israël et par la Palestine, dans le cadre de négociations bilatérales. Comme il le fait depuis 1947, l'Uruguay réaffirme le droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement, dans un cadre de coopération renouvelé et libres de toute menace ou acte rompant la paix.

La solution des deux États reste la seule option viable pour mettre fin à ce conflit. Pour cela, il sera nécessaire de reprendre dès que possible les négociations bilatérales directes qui puissent trancher toutes les questions en suspens, afin de parvenir à un règlement pacifique, juste et durable de ce long conflit.

Il y a 37 ans exactement, dans cette même ville et pas très loin d'ici, John Lennon était assassiné. Dans une de ses chansons les plus célèbres, Lennon, pacifiste déclaré, imaginait un monde dans lequel l'humanité pourrait vivre en paix, en partageant toute la planète, sans raison de tuer ou de mourir. Lennon était un rêveur, mais ce n'était pas le seul. J'espère qu'un jour, son rêve deviendra réalité.

**M. Cardi** (Italie) (*parle en anglais*) **:** Tout d'abord, je remercie M. Mladenov de son exposé. Je salue également la mobilisation personnelle constante du Secrétaire général à l'égard de cette question.

À la suite de la récente déclaration sur Jérusalem du Président des États-Unis, l'Italie s'est associée à sept autres membres du Conseil de sécurité pour demander l'organisation de la présente séance. La position de l'Italie sur Jérusalem n'a pas changé. Elle reste conforme à celle exprimée par l'Union européenne et au consensus international fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous pensons que le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États doit être négocié entre Israël et la Palestine, dans le cadre d'un processus de paix qui finira par mener à la création de deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, en tenant compte des inquiétudes et des aspirations légitimes des deux parties. En attendant, l'Italie continuera de respecter les résolutions pertinentes de l'ONU et maintiendra son ambassade en Israël à Tel Aviv.

Nous sommes évidemment fortement préoccupés par le risques de troubles et de tensions dans la région. Nous appelons tous les acteurs en Palestine et au Moyen-Orient à faire preuve de responsabilité et de retenue et à s'abstenir de toute forme de violence ou d'incitation à la violence. Comme l'a affirmé le Secrétaire général dans sa déclaration mercredi, il n'y a pas d'autre option que la solution des deux États. Par conséquent, l'Italie réaffirme sa volonté de travailler à cette fin avec les membres de l'Union européenne et avec d'autres partenaires régionaux et internationaux, et de contribuer à la reprise d'un processus de paix sérieux.

**M. Seck** (Sénégal) **:** Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir bien voulu accéder à la requête de huit États membres du Conseil, parmi lesquels le Sénégal, pour permettre à l’organe investi, en vertu de la Charte, du maintien de la paix et de la sécurité internationales de pouvoir se pencher, en séance publique, aujourd’hui, sur la situation créée par la décision américaine annoncée avant-hier, mercredi 6 décembre. Je remercie aussi notre intervenant du jour, M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l’Organisation de libération de la Palestine et de l’Autorité palestinienne, de sa déclaration.

Notre séance d’aujourd’hui est des plus importantes, car elle permet de rappeler le consensus international sur le statut de Jérusalem que les parties israélo-palestiniennes, avec l’appui de l’ONU et du Conseil de sécurité plus particulièrement, ont convenu de réserver dans les négociations finales.

Point n’est besoin de revenir sur l’importance particulière de la ville de Jérusalem pour les deux parties, ni sur la symbolique que cette cité sainte représente pour les trois religions monothéistes abrahamiques, donc pour le monde entier. Voilà pourquoi le Sénégal, en sa qualité de Président du Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en appelle au respect strict du statu quo concernant Jérusalem, conformément aux paramètres internationalement établis, notamment par la résolution fondatrice de l’Assemblée générale 181 (II), mais aussi les résolutions du Conseil de sécurité 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016). La question de Jérusalem relève du statut final.

Nous devons tous œuvrer à y ramener un climat de paix, ayant à l’esprit les violences de juillet dernier dans les lieux saints qui avaient, hélas, entraîné des victimes palestiniennes, israéliennes comme jordaniennes. Les violences ont repris depuis l’annonce de la décision américaine. C’est l’occasion, pour ma délégation, de réitérer sa réprobation et sa condamnation de la violence, de l’extrémisme et du terrorisme, quels qu’en soient les auteurs et quelles qu’en soient les motivations. Mais ces violences rappellent, si besoin en était encore, l’extrême volatilité de la situation sécuritaire à Jérusalem, et doivent donc inciter tous les acteurs à agir prudemment et surtout à préserver le statut actuel de la ville, en attendant l’issue des négociations que nous appelons de tous nos vœux.

Le Sénégal renouvelle son appréciation à la Jordanie, pour le rôle éminent, important, qu’elle continue de jouer, en tant que garante des lieux saints musulmans et chrétiens, y compris Haram el-Charif.

Enfin, ma délégation voudrait en appeler au retour à l’esprit de partage qui avait prévalu il y a 70 ans, à la création des deux États d’Israël et de la Palestine, qui ont tous droit à Jérusalem comme leur capitale.

**Mme Haley** (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Le peuple juif est un peuple patient. Tout au long de 3 000 années de civilisation, de conquête étrangère, d’exil et de retour, Jérusalem est restée sa patrie spirituelle. Depuis près de 70 ans, la ville de Jérusalem est la capitale de l’État d’Israël, même si certains ont tenté à maintes reprises de nier cette réalité. Le peuple américain est moins patient. En 1948, les États-Unis ont été le premier pays à reconnaître un État d’Israël indépendant. En 1995, le Congrès des États-Unis a déclaré que Jérusalem devrait être reconnue capitale d’Israël et que l’ambassade des États-Unis devrait y être située.

Les anciens Présidents des États-Unis, MM. Clinton, Bush et Obama, se sont ralliés à cette position, mais ils n’ont pas agi. Ils ont temporisé dans l’espoir qu’un processus de paix produirait des résultats, mais ces résultats ne se sont jamais matérialisés. Depuis 22 ans, la grande majorité du peuple américain appuie cette position, et il a attendu – et attendu. Cette semaine, le Président Trump a enfin pris la décision de ne plus aller à l’encontre de la volonté du peuple américain. Il faut expliquer clairement ce que signifie concrètement la décision du Président.

Le Président a annoncé que les États-Unis reconnaissent l’évidence; que Jérusalem est la capitale de l’État d’Israël. Il a également demandé au Département d’État d’entamer le processus de transfert de l’ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem. Voilà ce que le Président a fait. Voici maintenant ce qu’il n’a pas fait. Les États-Unis n’ont pas pris position concernant telles ou telles limites ou frontières. Les dimensions spécifiques de la souveraineté sur Jérusalem doivent être déterminées par les Israéliens et les Palestiniens, par le biais de négociations. Les États-Unis n’ont pas plaidé pour que soient modifiés les arrangements en place, quels qu’ils soient, sur le mont du Temple/Haram el-Charif. Le Président a expressément demandé que soit préservé le statu quo dans les lieux saints. Enfin et surtout, les États-Unis n’ont pas prédéterminé l’issue des questions relatives au statut final. Nous restons résolus

à parvenir à un accord de paix durable. Nous sommes favorables à une solution prévoyant deux États, dans la mesure où les parties l'acceptent. Voilà la réalité de ce qui a été dit et fait cette semaine. D'autres points sont au cœur du débat sur cette question.

Israël, comme toutes les nations, a le droit de déterminer sa capitale. Jérusalem accueille le Parlement, le Président, le Premier Ministre, la Cour suprême et nombre des ministères israéliens. Il est donc tout à fait logique que les ambassades étrangères y soient situées. Dans presque tous les pays du monde, l'ambassade des États-Unis se trouve dans la capitale du pays hôte. Il n'y a pas de raison que ce ne soit pas le cas pour Israël. Les États-Unis ont pris cette mesure en sachant pertinemment qu'elle susciterait des questions et des préoccupations. Nos actions visent à contribuer à faire avancer la cause de la paix. Force est de constater que la paix est promue – et non entravée – lorsque toutes les parties sont honnêtes les unes avec les autres. Nos actions sont le reflet d'une honnête évaluation de la réalité.

Je comprends les préoccupations que nourrissent les membres du Conseil de sécurité qui ont convoqué cette séance. Il est difficile de s'adapter au changement, mais nous ne devons jamais douter de ce que la vérité peut accomplir. Nous ne devons jamais douter que la paix peut prévaloir lorsque nous nous rallions à la vérité, lorsque nous croyons en l'esprit humain et lorsque nous nous encourageons mutuellement. À ceux qui se préoccupent de bonne foi de l'avenir de la paix entre Israéliens et Palestiniens, je tiens une nouvelle fois à assurer que le Président et le Gouvernement actuels des États-Unis restent attachés au processus de paix. À ceux qui n'agissent pas de bonne foi, y compris tous les individus, dirigeants, pays ou groupes terroristes qui se serviraient de la décision prise cette semaine comme prétexte pour recourir à la violence : ils ne font que prouver qu'ils sont des partenaires indignes de la paix.

Enfin, je ne laisserai pas passer ce moment sans faire un commentaire sur l'ONU elle-même. Depuis de nombreuses années, l'ONU compte scandaleusement parmi les forums du monde les plus hostiles à Israël. L'ONU a beaucoup plus nui aux perspectives de paix au Moyen-Orient qu'elle ne les a fait progresser. Nous ne voulons pas nous associer à cette attitude. Les États-Unis n'ont plus l'intention de rester les bras croisés lorsqu'Israël est injustement attaqué au sein de l'Organisation, et les États-Unis ne se feront pas donner de leçon de morale par des pays qui n'ont aucune crédibilité s'agissant de traiter équitablement les Israéliens et les Palestiniens. Ce n'est pas un hasard si les accords de paix historiques entre l'Égypte et Israël et entre la Jordanie et Israël ont tous deux été signés sur la pelouse de la Maison Blanche. Lorsqu'un accord de paix historique sera conclu entre Israéliens et Palestiniens, et si cela se fait, il est probable qu'il sera également signé sur la pelouse de la Maison Blanche. Pourquoi? Parce que les États-Unis ont une crédibilité auprès des deux parties. Israël ne doit pas être et ne sera jamais contraint à accepter un accord, que ce soit par l'ONU ou par n'importe quel autre groupement de pays ayant prouvé qu'ils n'ont que mépris pour la sécurité d'Israël.

À mes frères et sœurs palestiniens, je peux dire en toute confiance que les États-Unis sont profondément déterminés à parvenir à un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens, une détermination que nous manifestons depuis de nombreuses années en investissant de vastes ressources financières et en dépensant énormément d'énergie diplomatique. Malheureusement, la paix entre les deux parties n'a pas été atteinte, mais nous ne baisserons pas les bras. Nous continuons de leur tendre la main. Aujourd'hui, nous sommes plus attachés que nous ne l'avons jamais été à la paix israélo-palestinienne et nous pensons que cet objectif est peut-être plus proche qu'il ne l'a jamais été.

Les Israéliens aussi bien que les Palestiniens ont des témoignages très concrets à apporter – de douloureux témoignages de difficultés, de méfiance et de destruction. Mais ce conflit ne doit pas se focaliser uniquement sur le passé. Il ne doit pas se limiter à toutes ces histoires douloureuses. Il doit s'attacher aux générations futures. Les enfants palestiniens et israéliens méritent tous un avenir de paix; ni les uns ni les autres ne sont plus ou moins méritants à cet égard. Lorsque ces enfants grandiront, il faut qu'ils puissent se retourner vers la période actuelle en sachant que c'est alors que les parties ont véritablement engagé des négociations dans leur intérêt. Ces enfants palestiniens et israéliens méritent de pouvoir espérer un avenir plus pacifique et plus radieux.

Nous formons le vœu et prions que les deux parties cessent à présent de penser à leurs besoins immédiats et commencent à réfléchir aux générations futures. J'exhorte tous les pays du Conseil de sécurité et du Moyen-Orient à tempérer leurs déclarations et leurs actions dans les jours à venir. La paix reste accessible. Nous devons tous jouer le rôle qui nous revient pour l'atteindre.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présence séance d'urgence. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé.

La question de la Palestine est au cœur des problèmes au Moyen-Orient et il est essentiel de la régler pour parvenir à la paix dans la région. La Chine suit avec attention les faits nouveaux survenus concernant le statut de Jérusalem. Une série de résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 2334 (2016), comportent des dispositions concernant le statut de Jérusalem. Toute action unilatérale modifiant le statut actuel de Jérusalem est susceptible de modifier le fondement sur lequel repose de longue date le règlement de la question palestinienne. Elle déclencherait de nouveaux conflits et affrontements dans la région.

Nous exhortons les parties concernées à garder à l'esprit l'intérêt général de la paix et de la tranquillité, ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient, et à éviter toute action propre à exacerber les tensions ou à compliquer la situation. La Chine a toujours appuyé et encouragé avec force le processus de paix au Moyen-Orient. Nous soutenons la cause juste du peuple palestinien qui cherche à rétablir ses droits nationaux légitimes. Nous sommes favorables à la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Telle est la position de la Chine, et elle ne changera pas.

La solution des deux États est la bonne voie à suivre pour parvenir à un règlement politique de la question de Palestine. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et en tant qu'État responsable, la Chine continuera de jouer un rôle constructif en vue d'un règlement politique de la question de Palestine.

Le Président chinois Xi Jinping a présenté quatre propositions pour promouvoir le règlement de la question de Palestine, à savoir avancer sur la voie d'un accord politique fondé sur la solution des deux États, souscrire au concept de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable, continuer à coordonner les efforts de la communauté internationale et accroître les synergies en faveur de la paix, et prendre des mesures intégrées pour promouvoir la paix par le biais du développement.

Cette année, la Chine a reçu la visite du Président palestinien Mahmoud Abbas et du Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu et engagé le dialogue avec les deux parties. Le Président Xi Jinping a récemment adressé un message de félicitations à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, déclarant que la Chine appuyait fermement la paix entre la Palestine et Israël (voir A/AC.183/PV.386).

La Chine restera fidèle à son engagement et continuer d'œuvrer au règlement de la question de Palestine et de promouvoir la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance urgente et très importante. Je tiens à dire toute notre gratitude aux membres du Conseil qui en ont pris l'initiative. Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé.

Nous nous félicitons de la déclaration faite par le Secrétaire général il y a deux jours. Nous estimons qu'elle est arrivée à point nommé et était tout à fait appropriée, puisqu'elle réaffirmait la position de longue date de l'ONU en ce qui concerne l'approche et les principes sur la base desquels la paix, la sécurité et la justice peuvent être établies entre Israéliens et Palestiniens.

Le Président de la Commission de l'Union africaine s'est également exprimé en notre nom lorsqu'il a réaffirmé la position de l'Union africaine et appelé à redoubler d'efforts pour trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, soulignant la solidarité de l'Union africaine avec le peuple palestinien et son appui à sa quête légitime d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Nous sommes très préoccupés par les derniers événements concernant Jérusalem, parce que toute mesure unilatérale à propos d'un lieu qui a une signification historique, religieuse et partant, émotionnelle aussi importante risque de causer des dommages incalculables et de saper les espoirs de paix.

Jérusalem, comme l'a dit le Secrétaire général, est une question relevant du statut final qui doit être résolue par des négociations directes entre les deux parties sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en tenant compte des préoccupations légitimes des Palestiniens et des Israéliens.

Nous considérons qu'il n'y a qu'une seule solution viable, réaliste, équitable et durable pour régler le conflit israélo-palestinien, à savoir la formule prévoyant

deux États, selon laquelle deux États vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous n'avons connaissance d'aucune autre option viable qui permettrait de satisfaire les intérêts des deux parties et irait dans le sens des intérêts de la région en matière de paix et de sécurité pérennes tout en étant conforme à l'aspiration des peuples à la justice et à l'équité.

Nous ne sommes pas convaincus que les derniers événements, qui, comme on pouvait s'y attendre, ont déclenché des troubles au Moyen-Orient, permettront de faire avancer la cause de la paix et de jeter les bases de la paix, de la sécurité et de la solution des deux États, avec tout ce que cela implique. De toute évidence, le Moyen-Orient n'a pas besoin de tout cela, car il a déjà son lot d'insécurité et de défis très complexes qui pourraient avoir une incidence négative non seulement sur la sécurité de la région, mais aussi sur celle de l'ensemble de la planète.

C'est pourquoi ce qui vient d'arriver est si préoccupant et c'est pourquoi il est si important de trouver des moyens de limiter les dommages qui pourraient être causés et d'essayer, si difficile que ce soit, de sauver la solution de deux États de manière crédible et en allant au-delà des simples paroles.

Beaucoup de ceux qui nourrissaient encore des espoirs, malgré les nombreux obstacles, commencent déjà à montrer des signes de renoncement. Nous le savons tous, et l'expérience nous l'a montré à maintes reprises, lorsque ceux qui veulent trouver des solutions modérées sont privés d'espace et que leur crédibilité est détruite, les résultats ne sont jamais salutaires. On risque ici d'ouvrir par inadvertance les vannes de l'extrémisme et du terrorisme. Autrement dit, les conséquences de cette dernière annonce sont si énormes que nous devons les examiner avec sérieux et nous pencher sur ce que le Conseil de sécurité peut faire pour éviter ce qui pourrait déstabiliser plus encore une région qui connaît déjà de très nombreuses difficultés.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de sa déclaration.

L'Ukraine est convaincue que la question de Jérusalem est une question relevant du statut final qui doit être résolue par la négociation et dans le strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous pensons que l'ONU, par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial, M. Mladenov, ainsi que le Quatuor doivent redoubler d'efforts pour permettre la reprise des négociations et faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov de son exposé, ainsi que les délégations bolivienne, égyptienne, française, italienne, sénégalaise, suédoise, britannique et uruguayenne d'avoir demandé la convocation de cette séance sur le statut de Jérusalem.

Cette séance est importante, car elle démontre une fois de plus que les États membres du Conseil de sécurité sont tous d'accord pour dire que la paix au Moyen-Orient est importante. Elle constitue également une mise en garde, signalant que toute action unilatérale visant à modifier le statu quo ou même une déclaration allant en ce sens est source de grande inquiétude.

La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient demeure inchangée : maintenir le statu quo historique conformément aux accords internationaux conclus précédemment. Nous appuyons fermement la solution des deux États et appelons à une reprise rapide du dialogue, en particulier dans un cadre bilatéral et sans conditions préalables. L'objectif ultime doit être le rétablissement et la promotion du processus de paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid, à la formule des territoires contre la paix, à la Feuille de route pour la paix et à l'Initiative de paix arabe.

Nous soulignons une fois encore qu'il n'y a pas d'autre solution que la solution des deux États. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de tout acte de provocation et de tout discours incendiaire, à prendre des mesures appropriées pour reprendre des négociations directes le plus tôt possible et à s'acquitter des obligations qui leur incombent dans un esprit de respect et de compréhension mutuels, de calme et de compromis, conformément aux résolutions précédentes du Conseil de sécurité.

La paix doit être fondée sur le droit inaliénable des Palestiniens à un État et le droit d'Israël à une sécurité pérenne. Il est nécessaire d'entamer des négociations sur chaque problème en vue de parvenir à un accord sur les questions en souffrance et d'en arriver au statut final. Seule une telle approche permettra de conduire à l'adoption d'un traité de base.

Le Kazakhstan est fermement opposé à toute modification du statu quo concernant l'avenir de Jérusalem, car cela pourrait compliquer une situation

déjà difficile et risque d'entraîner des conséquences graves pour l'ensemble de la région et du monde.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement l'évaluation donnée par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général, de l'annonce faite à Washington quant à la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël.

La décision de Washington sur Jérusalem a essuyé les critiques du camp palestinien et du monde arabo-musulman. Le Président palestinien Abbas a souligné que la mesure réduisait à néant les efforts déployés par la communauté internationale pour régler le problème du Moyen-Orient. En même temps, les factions palestiniennes, dont l'Organisation de libération de la Palestine et le Hamas, ont appelé à des actions et à des manifestations dans les territoires palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

À Moscou, la décision annoncée à Washington a suscité une vive préoccupation. Nous estimons qu'un règlement équitable et durable du conflit palestino-israélien, qui dure depuis si longtemps, doit être obtenu sur la base des instruments de droit international communément acceptés, notamment les résolutions applicables du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui prévoient le règlement de tous les aspects relatifs au statut final des territoires palestiniens, y compris une question aussi sensible que celle de Jérusalem, par des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. Il est alarmant que la nouvelle position déclarée des États-Unis au sujet de Jérusalem risque de compliquer davantage les relations palestino-israéliennes et la situation dans toute la région. Nous demandons donc instamment à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de s'abstenir de prendre de mesures qui pourraient avoir des conséquences dangereuses et incontrôlables. Il faut s'attacher particulièrement à faire en sorte que tous les fidèles aient accès aux lieux saints de Jérusalem.

La position de principe de la Russie sur la question reste inchangée. Il s'agit d'appeler à faciliter un règlement durable du conflit palestino-israélien d'une manière qui garantisse l'existence pacifique et sûre d'Israël au sein de frontières internationalement reconnues et fasse droit aux aspirations des Palestiniens à l'établissement de leur propre État indépendant, avec Jérusalem-Est comme future capitale de la Palestine et Jérusalem-Ouest comme capitale de l'État d'Israël. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et participant actif et médiateur du Quatuor, la Russie continue d'aider activement Palestiniens et Israéliens à parvenir aux accords voulus. Nous réaffirmons notre conviction qu'il n'existe pas d'alternative à la solution des deux États. Chacun devrait avoir un intérêt dans le règlement des conflits palestino-israélien et arabo-israélien, et tous les efforts en ce sens méritent d'être appuyés. Néanmoins, toute décision qui ne tiendrait pas compte des intérêts de toutes les parties au processus de paix au Moyen-Orient serait vouée à l'échec.

Nous accueillons favorablement les mesures prises, avec l'aide de l'Égypte, pour consolider l'unité du peuple palestinien. Nous soutenons l'engagement résolu des acteurs régionaux dans le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier le Caire et Amman. Notre proposition d'organiser en Russie un sommet à l'intention des dirigeants des deux pays tient toujours. Nous attendons encore les propositions que les États-Unis doivent faire depuis un long moment à la communauté internationale pour le règlement du conflit palestino-israélien.

Nous avons déjà demandé aux États-Unis d'expliquer la logique de sa décision de transférer à terme l'Ambassade des États-Unis en Israël de Tel Aviv à Jérusalem et l'effet qu'ils imaginent que cela aura sur l'action de médiation internationale conduite par le Quatuor sous les auspices des Nations Unies. Nous avons appelé l'attention sur les appréhensions exprimées par les pays arabes et musulmans en général, ainsi que par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, quant à la façon dont cette décision pourrait compromettre voire anéantir les négociations portant sur la solution des deux États, qui permettrait aux États d'Israël et de Palestine de vivre pleinement, côte à côte et dans la sécurité, conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Au vu des circonstances actuelles, il est plus important que jamais de relancer un processus politique sensé qui vise à obtenir un règlement viable et durable du conflit palestino-israélien sur la base de la solution des deux États. À cet égard, le Quatuor reste un mécanisme de médiation internationale sans équivalent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Le Conseil de sécurité suit de près la question palestinienne à travers les séances qu'il y consacre mensuellement. Je remercie M. Mladenov des nouvelles informations qu'il nous a données, et le Japon partage son évaluation de la situation alarmante où se trouve le processus de paix.

La position du Japon demeure inchangée. Le Japon soutient la solution des deux États, sur la base des résolutions applicables du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid, de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, des accords précédemment conclus par les parties et de l'Initiative de paix arabe. Le statut final de Jérusalem fait partie d'un éventail de questions qui devraient être réglées par la négociation en tenant compte de ces paramètres.

Dans l'annonce qu'il a faite il y a deux jours, le Président Trump a réaffirmé sa détermination à faciliter un accord de paix durable et son appui à la solution des deux États. Le Japon apprécie cet engagement résolu. Il note aussi combien il importe que le Président ait clairement reconnu que la question du statut final de Jérusalem, y compris les frontières souveraines dans la ville, devait faire l'objet de négociations entre les parties. Les États-Unis doivent continuer de jouer un rôle important dans la promotion de la paix. Cependant, le Japon s'inquiète que l'annonce faite par les États-Unis puisse avoir pour effet d'aggraver le climat qui entoure le processus de paix au Moyen-Orient ou entraîner une détérioration plus générale de la situation au Moyen-Orient. Il a pris note de la déclaration faite par le Secrétaire général il y a deux jours et de l'exposé présenté aujourd'hui par M. Mladenov, qui invite à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de mettre en péril le processus de paix. Le Japon réaffirme constamment son adhésion à cette position lorsqu'il est question de mettre fin à la violence. Nous sommes profondément préoccupés par la montéedes tensions sur le terrain. Les faits de violence dans des moments comme celui-là peuvent facilement dégénérer en des crises plus vastes. Le Japon n'a de cesse de répéter que la violence ne constitue jamais un pas vers la paix. Nous demandons instamment à toutes les parties de garder leur calme et d'agir dans l'intérêt de la paix plutôt que dans celui de la violence.

Dans ce contexte, les efforts déployés pour créer des conditions propices à la paix sont d'autant plus importants. Nous avons vu diverses parties présenter des initiatives ou faire des propositions tendant à ramener les deux camps à la table des négociations. Leur mise en œuvre est essentielle, et le Japon appelle les Israéliens comme les Palestiniens à s'engager sincèrement dans ces initiatives et à tirer parti des possibilités d'aboutir à la paix. Pour sa part, le Japon appuiera l'action menée pour instaurer la paix au Moyen-Orient en facilitant le rétablissement de la confiance et le développement économique en Palestine. Nous sommes déterminés à travailler avec nos partenaires de la communauté internationale pour défendre la solution des deux États, grâce à quoi Israël et un futur État indépendant de Palestine pourront vivre côte à côte dans la paix, la prospérité et la sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Japon, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, pour le sens de l'initiative dont il a fait preuve en convoquant la présente séance d'urgence. J'exprime aussi notre gratitude aux huit membres du Conseil – l'Égypte, la Bolivie, la France, l'Italie, le Sénégal, la Suède, le Royaume-Uni et l'Uruguay – qui ont demandé cette séance en urgence à la suite des derniers développements alarmants au sujet de Jérusalem. Je remercie aussi M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé au Conseil, et le Secrétaire général de sa déclaration à cet égard. Avant de continuer à lire ma déclaration en anglais, je voudrais dire ce qui suit en arabe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je voudrais de cette tribune rendre hommage à notre valeureux peuple palestinien qui a investi aujourd'hui les quartiers, les rues et les lieux de culte pour défendre sa ville, Jérusalem. Je rends hommage à ceux qui défendent inlassablement Jérusalem et qui résistent à Bab-el Amud, dans les villes, les villages, les camps palestiniens et dans tous les endroits de la planète. Je rends hommage aux personnes d'honneur qui défendent le droit international, la justice et les résolutions du Conseil de sécurité; celles qui appellent – et nous avec – le Gouvernement des États-Unis à revenir sur sa décision illégale, irresponsable et provocatrice qui n'a d'autre but que de faire plaisir à la puissance occupante israélienne et de lui permettre de persister dans son arrogance et son déni du droit international. Nous

remercions les 14 membres du Conseil de leurs positions de principe fondées sur le droit concernant la question de Jérusalem.

(*l'orateur reprend en anglais*)

C'est conscients de l'urgence du problème que nous sommes réunis aujourd'hui au Conseil. Nous prions instamment le Conseil d'agir rapidement pour s'acquitter de ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies et pour faire respecter l'intégrité et l'autorité de ses résolutions face aux provocations et aux violations du statut juridique, politique et historique de Jérusalem et des droits et aspirations nationales légitimes du peuple palestinien. L'annonce fort regrettable faite par le Président Trump le 6 décembre, déclarant que les États-Unis reconnaissaient Jérusalem comme capitale d'Israël, et sa décision de transférer l'ambassade des États-Unis dans cette ville, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et du consensus international de longue date sur Jérusalem, a exacerbé les tensions et accru les risques de déstabilisation totale d'une situation déjà explosive, ce qui aurait des conséquences considérables.

La jubilation du Gouvernement israélien devant cette décision indique que la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui a été créée à l'instigation de la Puissance occupante. Au lieu de se conformer aux appels répétés du Conseil lui demandant de cesser ses violations en territoire palestinien occupé, le Premier Ministre israélien et son gouvernement persistent dans leur crime et dans leur harcèlement incessant des dirigeants de la planète pour que ceux-ci approuvent les politiques et pratiques illégales d'Israël dans la ville, et se joindre même à leurs efforts de saper toute possibilité d'une solution des deux États basée sur les frontières d'avant 1967, notamment en modifiant le statut juridique, l'identité et le caractère démographique de Jérusalem et du reste du territoire occupé, en violation grave du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous avons souvent déploré cette impunité, mais nous n'avons pas mis fin aux actions qui permettent les crimes qui ont mené à la grave réalité à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Il faut reconnaître qu'il y a complicité. En décidant de récompenser Israël pour son impunité, les États-Unis se disqualifient et sabotent fondamentalement le rôle de chef de file plan qu'ils jouent dans la quête de paix pour la région. En effet, la condamnation retentissante par les dirigeants de la planète de cette décision provocatrice est révélatrice du rejet général de ces politiques et mesures illégales ainsi que des profondes inquiétudes que suscitent les dangereuses répercussions qu'aura cette décision, notamment sur les perspectives de paix et de sécurité dans la région et au-delà. Nous nous félicitons des fortes positions de principe exprimées par les États et les organisations partout dans le monde. Le consensus mondial à cet égard est clair. Le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016) doivent être défendus et respectés; le statut de Jérusalem ne peut être modifié unilatéralement ou déterminé par un quelconque État; et la décision des États-Unis doit être reconsidérée et abrogée.

Que le conflit israélo-palestinien continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales est incontestable. Cela est confirmé par le déchaînement des passions politiques et religieuses et le réveil du sentiment nationaliste que cette décision suscite. On ne saurait sous-estimer l'importance de Jérusalem pour les Palestiniens, chrétiens comme musulmans. Dans une déclaration faite le 6 décembre, le Président Abbas a clairement réaffirmé l'attachement national historique et religieux à la Ville sainte. Sa déclaration, ainsi que celles d'autres responsables palestiniens et la réaction de millions de Palestiniens, ne doivent laisser aucun doute quant au fait que Jérusalem est une question prioritaire et une ligne rouge pour les Palestiniens. Il ne saurait y avoir de solution juste et durable à la question palestinienne sans une solution juste à la question de Jérusalem. Jérusalem a toujours été le cœur battant de la Palestine, et le restera pour toujours.

On ne peut non plus sous-estimer l'importance de Jérusalem pour les arabes et les musulmans du monde. Elle est leur première *qibla*, et Haram el-Charif est le troisième lieu saint de l'islam. Le statu quo historique concernant Jérusalem doit être pleinement respecté et préservé, comme le demandent les pays arabes et musulmans et la communauté internationale dans son ensemble, et comme cela est reflété dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous saluons le rôle que joue le Royaume hachémite de Jordanie et les efforts considérables qu'il déploie dans ce sens en tant que gardien des lieux saints de Jérusalem. Et les déclarations de rejet très claires et vigoureuses faites ces derniers jours en réaction à la décision unilatérale irresponsable du Gouvernement américain confirment les préoccupations légitimes de la

communauté internationale au sujet de Jérusalem ainsi que l'intérêt porté à cette question.

Jérusalem jouit depuis bien longtemps d'un statut politique et juridique particulier, notamment en vertu de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale adoptée en 1947 qui a désigné la ville *corpus separatum*, et des nombreuses autres résolutions qui ont suivi et appelé à protéger son caractère et son patrimoine spirituels, religieux et culturels sans équivalent, et à permettre l'accès aux lieux saints de la ville aux personnes de toutes religions et nationalités, en tenant dûment compte du fait que Jérusalem est sacrée pour les fidèles des trois religions monothéistes : l'islam, la chrétienté et le judaïsme. L'Assemblée vient de réaffirmer ces principes à une vaste majorité dans sa résolution 72/15 sur Jérusalem, contrairement aux faux discours et à la rhétorique erronée d'Israël à cet égard.

La souveraineté d'Israël sur Jérusalem n'a jamais été reconnue par aucun pays. Le statut de la ville reste non réglé, comme le confirment les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et le fait qu'elle a été désignée depuis des décennies comme une question relevant du statut final dans le processus de paix au Moyen-Orient. En outre, Jérusalem-Est continue d'être depuis 1967 un territoire occupé et fait partie intégrante du reste du territoire palestinien occupé, auquel s'applique le droit international, notamment la Quatrième Convention de Genève, comme l'ont réaffirmé le Conseil, notamment dernièrement dans sa résolution 2334 (2016), l'Assemblée générale et la Cour internationale de Justice.

Nous voudrions rappeler les résolutions du Conseil relatives à Jérusalem, notamment les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), et souligner qu'il a été clairement établi que

> « toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, la Puissance occupante, qui ont modifié ou visent à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem »

n'ont aucune validité en droit et constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève et « sont nulles et non avenues et doivent être rapportées immédiatement ». Par la résolution 478 (1980), le Conseil de sécurité a rejeté les tentatives d'Israël d'annexer de force Jérusalem-Est, affirmant que l'adoption par la Puissance occupante de sa loi fondamentale constituait une violation du droit international et exigeant son abrogation. Le Conseil a en outre expressément demandé à tous les États Membres d'accepter sa décision de ne pas reconnaître la loi fondamentale ou les autres actions cherchant à modifier le caractère et le statut de Jérusalem et a demandé directement « aux États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte ». Dans la résolution 2334 (2016), le Conseil affirme sans équivoque

> « qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations ».

La décision des États-Unis ne peut pas changer ces faits. Je le répète, la décision des États-Unis ne peut pas changer ces faits. Les mesures prises en violation des résolutions du Conseil de sécurité n'ont aucun effet juridique et ne peuvent pas modifier l'applicabilité du droit international à cette situation, notamment l'interdiction de l'acquisition de territoires par la force. Le territoire occupé de l'État de Palestine, qui comprend la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza, est un fait juridique et politique établi. Aucune déclaration de politique ne peut changer cette réalité, pas plus qu'elle ne peut nier les droits du peuple palestinien au regard du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Conseil de sécurité doit réaffirmer clairement sa position sur le statut de Jérusalem et son rejet de toutes les violations de ce statut, par qui que ce soit et à n'importe quel moment. Les résolutions du Conseil de sécurité restent pleinement valables et doivent être appliquées. Elles sont la clef de la paix. Les messages extrêmement négatifs qu'envoie cette mesure irresponsable à notre peuple sont clairs. Selon ces messages, notre foi dans le droit international et le système international, notre patience et notre persévérance, nos efforts inlassables en faveur de la paix et notre coopération de bonne foi avec toutes les initiatives de paix, sans parler du compromis douloureux sur le plan historique que nous avons fait au nom de la paix sur la base d'une solution des deux États, ont tous été en vain. Selon ces messages, ceux qui suivent les règles vont perdre et ceux qui foulent le droit aux pieds vont gagner. Il faut remédier à cette situation. Le Conseil doit agir pour redonner au peuple palestinien foi dans le droit international en tant que la voie la plus viable pour la concrétisation de nos droits et de notre liberté. Le Conseil doit rétablir notre foi dans

le fait que la paix est possible et veiller à ce que d'autres générations ne souffrent pas de cette grave injustice.

Comme le Président Abbas l'a souligné à plusieurs reprises, le Conseil doit également agir pour éviter d'exacerber les sensibilités religieuses, qui risquent de transformer un conflit politico-territorial qui peut être réglé en une guerre religieuse sans fin qui sera inévitablement exploitée par les extrémistes, alimentant le radicalisme, la violence, le terrorisme et les conflits dans la région et ailleurs. Nous appelons le Conseil à dénoncer la récente décision concernant Jérusalem, à agir de manière responsable et à affirmer son autorité dans le cadre des efforts visant à régler le conflit israélo-palestinien. Nous travaillerons en collaboration avec tous nos partenaires en vue de l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité. Nous estimons que le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies doit être invoqué et est applicable à cet égard.

Une fois de plus, nous appelons les États-Unis à annuler leur décision et à remédier à cette grave situation, conformément aux résolutions pertinentes et de manière à préserver les perspectives d'un règlement pacifique et à garantir le plus rapidement possible un avenir de paix, de sécurité, de prospérité et de dignité au peuple palestinien et au peuple israélien. Conformément aux résolutions pertinentes, nous exhortons les États à ne pas reconnaître de telles décisions unilatérales et la situation illégale résultant des mesures illégales prises par Israël, et à veiller à ce que toutes leurs politiques et mesures, notamment en ce qui concerne la colonisation par Israël de notre territoire, soient conformes à cette position.

Nous appelons également les États qui n'ont pas reconnu l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967, à le faire de toute urgence et ce faisant, à investir dans la paix. Cette mesure concrète serait conforme au consensus international de longue date et à l'engagement déclaré de la communauté internationale en faveur d'une solution des deux États. À la lumière des événements récents, ce serait également une contribution importante pour préserver les perspectives de paix et contrer les mesures qui sapent les efforts visant à trouver une solution juste et durable sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, et de l'Initiative de paix arabe de 2002.

Une fois de plus, nous appelons à des efforts collectifs en faveur de la paix. Dans la résolution 2334 (2016), le Conseil a préconisé l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques entrepris aux niveaux international et régional en vue de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Il est grand temps que toutes les parties concernées entreprennent de tels efforts. Dorénavant, il faut que ce soit un processus collectif mené par le Conseil de sécurité et le Quatuor-plus-plus-plus. Ce processus doit être collectif, car lorsqu'il était dominé par une partie, il n'a pas abouti à des résultats satisfaisants. Il a abouti à ce que nous avons vu il y a deux jours.

Nous ne pouvons pas continuer à appliquer la même formule qui a échoué et à répéter les erreurs qui ont caractérisé le processus de paix ces dernières décennies. Il est clair que seul un effort collectif peut permettre de régler ce conflit de longue date. La prise de conscience que tous les acteurs doivent jouer leur rôle et qu'une approche multilatérale est la voie la plus efficace est au cœur de l'Initiative de paix arabe et de l'initiative française, ainsi que des efforts déployés par la Fédération de Russie, la Chine, l'Égypte et le Quatuor. Il faut intensifier et accélérer ces efforts de toute urgence. Une partie ne peut pas continuer à monopoliser le processus de paix, et surtout pas une partie qui favorise la Puissance occupante au détriment de la loi et des droits du peuple occupé.

En ce qui les concerne, dans les jours à venir, le Président Abbas et les dirigeants palestiniens poursuivront leurs consultations à tous les niveaux pour faire face à cette situation critique et décider de la meilleure voie à suivre. Il y aura notamment des réunions d'urgence du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine pour affirmer une position nationale palestinienne unifiée, ainsi qu'une réunion des Ministres arabes prévue bientôt en Jordanie et un Sommet de l'Organisation de la coopération islamique qui se tiendra mercredi en Turquie. Nos priorités fondamentales seront au centre de tous ces efforts – la protection de notre peuple courageux, de notre territoire, y compris Jérusalem, et de nos lieux saints. Cela restera vrai tant que l'occupation étrangère et belliqueuse par Israël persistera. Nous ne ménagerons aucun effort pour mettre fin à cette occupation et réaliser une paix juste et durable qui défende les droits du peuple palestinien, garantisse un juste règlement du sort des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (II) et à l'Initiative de paix arabe, et permette de réaliser l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, un État dans lequel notre peuple pourra finalement vivre dans la liberté, la dignité, la paix et la

sécurité, côte à côte avec Israël et tous ses autres voisins dans un Moyen-Orient nouveau.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : La déclaration de mercredi marque une étape importante pour Israël, pour la paix et pour le monde. Les États-Unis ont eu le courage et le sens réel de la justice qui s'imposaient pour décréter officiellement ce qui a toujours été de notoriété publique – à savoir que Jérusalem a toujours été et restera la capitale d'Israël, et que l'ambassade des États-Unis a sa place dans la capitale d'Israël. Je tiens à remercier le Président Trump, le Vice-Président Pence, l'Ambassadrice Haley et le peuple américain.

Le peuple juif incarne une nation ancienne. Il y a 3 000 ans, le roi David a déclaré la ville de Jérusalem capitale du peuple juif. Jérusalem est citée 660 fois dans la Bible. Elle est le point névralgique de l'histoire mouvementée de notre peuple. Trois fois par jour, les juifs se tournent vers Jérusalem pour prier. À chaque naissance et à chaque mariage, nous nous souvenons de Jérusalem. J'ai sur moi une reproduction d'une pièce ancienne, trouvée sur le mont du Temple à Jérusalem. Elle date de l'an 67, durant l'époque du deuxième temple juif. Les mots « Jérusalem Ville sainte » sont inscrits sur cette pièce. À peine trois ans plus tard, en l'an 70, notre temple sacré a été détruit et le peuple juif a été envoyé en exil pendant 2 000 ans.

Il y a presque 70 ans cette semaine, peu de temps après qu'Israël a déclaré son indépendance, le Premier Ministre, David Ben Gurion, faisait une déclaration intemporelle. Il affirmait : « Jérusalem est une partie indissociable d'Israël et sa capitale éternelle. Aucun vote de l'ONU ne peut altérer ce fait historique ». C'était un message important, un message que trop souvent le monde semble oublier.

L'année dernière, dans cette même salle, nous étions presque tous présents lorsque le Conseil de sécurité a adopté son odieuse résolution 2334 (2016). Le Conseil a eu l'audace et le toupet de dire que la présence d'Israël au Mur des lamentations à Jérusalem n'a, et je cite, « aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international ». Par la suite, en mai, l'UNESCO, l'organisation responsable de préserver le patrimoine culturel, a adopté une déclaration dans laquelle elle a déclaré qu'Israël n'avait aucun droit juridique ou historique sur aucune partie de Jérusalem. Un préjudice historique a donc suivi un autre préjudice historique. C'est pourquoi la décision du Président Trump était si importante. Les États-Unis ont eu le courage et le sens moral de remédier à ces préjudices historiques en reconnaissant Jérusalem capitale de l'État d'Israël.

Les capitales du Moyen-Orient ne sont pas connues pour leur tolérance ou leur liberté de culte. Ce n'est pas le cas en Israël. Jérusalem, sous l'autorité souveraine d'Israël, est plus libre et plus ouverte aux personnes de toutes religions qu'à tout autre moment de son histoire. À Jérusalem, toutes les personnes pratiquent leur religion librement. Ces valeurs sont consacrées dans notre déclaration d'indépendance, document fondateur de notre État. Dans cette déclaration, nous nous engageons à « sauvegarder les lieux saints de toutes les religions ». Nous avons toujours su que Jérusalem était également sacrée pour d'autres religions. Dès le moment de notre création, nous nous sommes engagés à créer un État qui honorerait ce caractère sacré, une démocratie qui respecterait et prendrait en compte les traditions de tous. Cela n'a jamais changé, et cela ne changera jamais – ni la semaine dernière, ni demain, jamais.

L'annonce de mercredi a révélé une triste vérité concernant certaines personnes dans le monde entier, des personnes qui menacent de déclencher une vague de violence contre Israël et les Juifs partout et qui prétendent vouloir la paix mais dont les actes en disent plus long que leurs paroles. C'est pourquoi tous les membres du Conseil de sécurité doivent envoyer un message clair aujourd'hui, à savoir qu'il n'y a jamais aucune excuse pour la violence. La violence ne doit jamais être utilisée comme menace. Nous avons entendu de telles menaces par le passé. En 1948, lorsque l'État d'Israël a été créé, le Président Harry Truman des États-Unis a été mis en garde contre le fait de nous reconnaître. On disait que cette démarche déclencherait une terrible violence, mais le Président Truman a tenu bon, comme l'a fait le Président Trump cette semaine. Ils ont pris la bonne décision.

Les Palestiniens ont maintenant une décision à prendre. Ils peuvent choisir la violence, comme ils l'ont toujours fait. Au moment où nous parlons, nous apprenons que des roquettes ont été tirées depuis Gaza en direction d'Israël. Sinon, ils peuvent choisir de nous rejoindre à la table des négociations. Ils peuvent nous rencontrer pour dialoguer – à Ramallah, à Jérusalem ou n'importe où ailleurs. J'espère sincèrement qu'ils prendront la bonne décision. L'annonce des États-Unis

doit ramener les Palestiniens et les nations du monde à la réalité. Ils peuvent prendre ce moment pour ce qu'il est, une occasion de faire naître l'espoir. Ils peuvent réaliser ce qui a toujours été vrai – que reconnaître Jérusalem en tant que capitale d'Israël est une étape critique et nécessaire à franchir pour réaliser la paix. Ils peuvent apprendre qu'il n'y aura jamais de paix si Jérusalem n'est pas la capitale de l'État d'Israël. C'est pourquoi je lance aujourd'hui un appel à tous les pays, à toutes les nations éprises de paix, afin qu'elles rejoignent nos amis américains, reconnaissent le lien qui unit Jérusalem à Israël et transfèrent leurs ambassades vers notre capitale. Je les exhorte à comprendre que cette déclaration est une mesure positive et à voir en elle le potentiel qu'elle peut apporter à notre région.

Deux fois par an, les Juifs du monde entier concluent leurs deux grandes fêtes, Yom Kippour et Pâque, par une prière. Cette prière appelle à se retrouver « l'an prochain à Jérusalem ». Il y a 70 ans, le peuple juif est rentré chez lui à Jérusalem. Nous sommes reconnaissants aux États-Unis de leur décision courageuse et nous appelons toutes les nations du monde à nous rejoindre cette année à Jérusalem, la capitale de l'État d'Israël.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**M<sup>me</sup> Bahous** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis de commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence dans les circonstances délicates que notre région connaît, et qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé ainsi que les membres du Conseil de sécurité qui ont demandé la convocation de cette séance très importante.

Le Gouvernement jordanien souligne que la décision prise par l'Administration des États-Unis, le 6 décembre, de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer l'ambassade des États-Unis constitue une transgression des résolutions internationales légitimes et une atteinte à la Charte des Nations Unies, qui confirme que le statut de Jérusalem ne peut être décidé que dans le cadre de négociations relatives au statut final entre les parties concernées. Le Royaume hachémite estime que toute mesure unilatérale visant à imposer une situation nouvelle sur le terrain est nulle et non avenue. C'est pourquoi la Jordanie rejette cette décision, qui risque d'exacerber les tensions, de renforcer l'occupation israélienne sur le territoire palestinien et même de porter atteinte à l'issue des négociations sur le statut final, en plus d'inciter à la colère et d'attiser un sentiment anti-musulman et anti-chrétien dans l'ensemble du monde arabe.

Nous pensons que l'occupation est la principale cause des tensions dans la région et qu'il n'y aura pas de sécurité ni de stabilité sans un règlement qui rende justice au peuple palestinien et satisfasse ses droits légitimes à la liberté et à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Jordanie souligne également l'importance et la nécessité d'intensifier les consultations pour trouver un horizon politique qui permettra d'éviter que le désespoir et la violence ne prennent racine dans la région et ses environs.

La question de Jérusalem doit être abordée du point de vue des trois religions. Encore une fois, nous soulignons que la question de Jérusalem est une question relative au statut final qui doit être réglée dans le cadre d'un règlement global du conflit israélo-palestinien, tout en garantissant l'existence d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale. C'est le seul moyen de garantir la sécurité, la stabilité et la paix, conformément aux résolutions internationales légitimes et à l'Initiative de paix arabe.

La reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem en tant que capitale d'Israël n'a aucun fondement en droit, car elle ne fait que perpétuer l'occupation israélienne de la partie orientale de la ville occupée par Israël en juin 1967. La résolution 478 (1980) stipule la non-reconnaissance de la loi fondamentale adoptée par Israël sur Jérusalem et appelle les États Membres ayant des ambassades à Jérusalem à les fermer. Toute procédure ou mesure prise par Israël au sujet de Jérusalem en vue de modifier son caractère et son statut juridique, y compris le fait de la déclarer capitale d'Israël, est nulle et non avenue, comme cela a été confirmé par diverses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 465 (1980), 476 (1980) et 478 (1980).

Nous devons souligner que le fait de conférer à Jérusalem un quelconque statut de capitale d'Israël ne peut pas avoir d'effet juridique qui soit à même de changer son statut de territoire occupé, comme l'ont déterminé l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur *les conséquences juridiques de l'édification d'un mur*

*dans le territoire palestinien occupé* (voir A/ES-10/273). La Jordanie condamne également l'expansion des colonies de peuplement et réaffirme leur caractère illégal. Nous insistons sur la nécessité de mettre un terme à toutes les mesures israéliennes unilatérales susceptibles d'imposer une nouvelle réalité sur le terrain. Nous devons également souligner la nécessité pour les États-Unis de jouer leur rôle central de médiateur neutre pour régler ce conflit et parvenir à la paix sur la base de la solution des deux États, que le monde entier considère comme le seul moyen de régler ce conflit et de parvenir à une paix durable.

Je tiens à souligner que le Royaume hachémite de Jordanie n'épargnera aucun effort et prendra toutes les mesures possibles, de concert avec la communauté internationale, pour contribuer à parvenir à un règlement et à réaliser les droits légitimes de nos frères palestiniens. J'informe également le Conseil que le Royaume hachémite, de concert avec nos frères de l'Autorité nationale palestinienne, a demandé une réunion d'urgence du Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel au Caire demain, afin de coordonner notre position concernant la décision des États-Unis et de convenir d'un mécanisme d'action collective pour atténuer ses effets négatifs et contenir ses conséquences potentielles.

La Jordanie a également appelé Istanbul à tenir une réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique pour unifier les efforts. Cette réunion précédera le sommet convoqué par la Turquie, qui se tiendra mercredi prochain à Istanbul au lieu de dimanche à Amman.

Pour terminer, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II Bin Al-Hussein, Gardien des lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, le Royaume hachémite de Jordanie poursuivra ses efforts diplomatiques intenses aux niveaux régional et international. En étroite coordination avec nos frères de l'Autorité palestinienne, nous nous efforcerons de mettre fin à l'occupation et nous œuvrerons à la création d'un État palestinien indépendant, à la protection de Jérusalem et de ses lieux saints islamiques et chrétiens et à la préservation de son statut juridique et historique – une priorité absolue pour la Jordanie.

*La séance est levée à 13 h 15.*